**Compte-rendu du Conseil Municipal**

**de la Commune de Chouday en date**

**du lundi 22 septembre 2014 à 19h30**

**Présents**: Mrs et Mmes BRANCHEREAU Carole, BARDON Louis-Patrick BONNEFOY Joëlle, CHARPENTIER Isabelle, DIEZ DEL VAL Stéphane, DUHAMEL Stéphanie, DUBOIS DE LA SABLONIERE Yann, LE BIHAN Hervé, PERIOT Didier, PILLET Stéphane, ROUSSEAU André.

Convocation du Conseil Municipal du 22 août 2014.

Mr André ROUSSEAU est désigné comme **secrétaire de séance**.

Lecture est faite du PV de la séance précédente et les membres présents l’approuvent à l’unanimité.

Dans le cadre de ses délégations, Madame le Maire indique qu’elle a procédé au:

* Remplacement du chauffe-eau du tennis pour 939,11 €
* Remplacement du réservoir des WC du locatif Darchis pour 233,26 €
* Règlement de la facture de CERIG de 1.200 € pour le logiciel de dématérialisation obligatoire + la formation de Jocelyne comme en séance de vote du budget.
* Commande d’équipements divers pour une somme de 667,20 € (1 tableau blanc, 1 panneau SOTEP, 2 cendriers, 8 drapeaux et une écharpe.)
* Changement du contrat photocopieuse avec Dactyl Buro. Passage en location à 83 € /mois pour 1000 copies et 160 copies couleur au lieu de 110 € actuellement en achat.

**Rappel de l’ordre du jour :**

* Décisions modificatives du budget pour paiement de la voirie à la CCCB, amortissement du zonage assainissement pour la dernière année
* Validation du rapport annuel du Syndicat du Cousseron.
* Renouvellement du Fonds d’Aide aux Jeunes (FAJ).
* Questions diverses :
  + Reversement solde de la taxe CFE par la CCCB.
  + Avenir des terrains constructibles dans le bourg.
  + Travaux église à prévoir.
  + Suppression définitive de l’ATESAT.
  + Travaux sur la place de Théry.
  + Audit de l’éclairage public.

1. Décisions modificatives du budget pour paiement de la voirie à la CCCB, amortissement du zonage assainissement pour la dernière année.

Mme Le Maire expose que dans le budget primitif 2014, nous avons omis de reporter en « restes à réaliser » une dépense provisionnée en 2013 pour le paiement des travaux de voirie 2012 de la route de St Ambroix. La CCCB nous réclame aujourd’hui, à juste titre, le règlement de 5.227,89 € restant à notre charge pour une dépense totale de 22.572,93 €. (5.500 € subvention FAR, 11.795,04 € CCCB). Pour pouvoir honorer cette dette, il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget pour provisionner **5.227,89€** au compte **204151.**

L’amortissement du zonage assainissement a été prévu pour **431 €** au BP 2014 alors que pour la dernière année, il s’élève à **434,61 €**

Le coût initial était de 2158,61 €.

L’ensemble du conseil approuve à l’unanimité.

Délibération 2014-séance du 22/09/14 – n°25

1. Validation du rapport annuel du Syndicat du Cousseron

Mme Le Maire présente le dernier rapport annuel sur le prix de l’eau et la qualité des services du Syndicat du Cousseron.

Le syndicat compte 628 abonnés domestiques soit 1133 habitants desservis pour 62.566 m3 d’eau facturés et consommés.

En revanche le volume total produit est de 105.137 m3 soit une différence de 42.571 m3 de perte en fuite, cimetière, pompe incendie… (36.762 m3 en 2012 et 73.636 m3 en 2008).

L’ensemble des analyses d’eau (8 annuelles) fait ressortir une qualité d’eau conforme.

Le prix de l’eau était de 0,90 € du m3 auquel il faut rajouter la redevance pollution. L’eau passera à 0,92 € en 2014 et 0,97€ en 2015 hors RDP.

Le prix de l’abonnement du compteur n’a pas changé depuis 10 ans. Il évoluera en 2015 pour pallier aux besoins de trésorerie du syndicat, ainsi que la cotisation de la commune.

Une démarche de prévention des fuites est en cours.

Le conseil approuve ce rapport à l’unanimité.

Délibération 2014-séance du 22/09/14 – n°26

1. **Renouvellement du Fonds d’Aide aux Jeunes (FAJ).**

Mme Le Maire expose que depuis quelques années la commune participe à un fonds géré par le Conseil Général pour favoriser l’insertion des jeunes en difficultés qui ne peuvent prétendre au RSA (permis de conduire, formation…). Notre participation s’élève à 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire de la commune par le dernier recensement INSEE.

Le conseil approuve ce rapport à l’unanimité.

Délibération 2014-séance du 22/09/14 – n°27

1. Questions diverses
   * Reversement solde de la taxe CFE par la CCCB.
   * Avenir des terrains constructibles dans le bourg
   * Travaux église à prévoir
   * Suppression définitive de l’ATESAT- le Conseil Général envisage une substitution
   * Travaux sur la place de Théry
   * Audit de l’éclairage public.

Sujet 1 : Reversement de 6.774 € de solde de la taxe CFE par la 3 CB.

*Rappel : La CCCB perçoit la taxe CFE (ancienne taxe professionnelle) pour financer la scolarisation des enfants sur Issoudun et l’entretien de la voirie. En 2013, la CFE était de 9.711€ et les frais de scolarisation de 8.190 €. Donc le solde 2013 était positif de 1.521 € contrairement à nos prévisions.*

*Car nous n’avons pas effectué d’entretien de voirie comme d’habitude et la CCCB, pour ne pas faire office de banque, demande un acompte sur les dépenses prévisionnelles, un an à l’avance, ce dernier était de 1.374 €.*

*La même démarche est renouvelée chaque année. En 2014, les frais scolaires sont de 5.832 €.*

*1.374 €+ 1.521 € + (9.711€-5.832€)=6.774 €.*

*Il aurait été nécessaire d’effectuer des travaux d’entretien, mais il semble que seules 2 ou 3 communes souhaitent le faire sur les 16 concernées.*

Sujet 2 : Avenir des terrains constructibles dans le bourg.

* L’un des 2 terrains constructibles, route de St Ambroix a été vendu pour la construction d’une maison. Il est possible que le 2ème terrain suive le même chemin.

Sujet 3 : Travaux église à prévoir

* Comme à chaque visite de BODET, une anomalie est constatée… En janvier, il parlait de prévoir le changement du moteur de volée et en avril de prévoir le changement des anses de la cloche… Il serait utile de se réunir prochainement un samedi matin ou un dimanche matin avec l’ensemble de l’équipe municipale pour d’une part visiter l’église et d’autre part lui administrer un nettoyage en profondeur.
* Une demande de classement de la cloche par les monuments historique sera examinée. Ceci permettra d’obtenir des aides pour sa réhabilitation. Mais avant, nous allons réaliser un devis pour estimer le cout de sa réparation.

**Sujet 4** : Suppression définitive de l’ATESAT- le Conseil Général envisage une substitution

* Nous avions pris une délibération en mars 2014 pour inciter l’Etat à maintenir la mission ATESAT et un recours auprès du ministère avait été engagé. Sa réponse nous est parvenue en négatif et le ministère nous conseillait de missionner un agent de la CCCB pour assurer ce rôle. (Belles économies en effet…). Le Conseil Général quant à lui, réfléchit à la création d’une agence technique d’appui à l’ingénierie locale au même titre que l’ADIL, le CAUE, l’ADEI pour pallier à cette carence de services.

**Sujet 5** : Travaux place de Théry.

* Nous avons réceptionné les devis des 2 études demandées. Nous rencontrons un agent de la Direction Départementale des Territoires pour étudier une autre proposition. Les devis varient de 30.000 € à 54.000 €, sans pour autant répondre à 100% de nos attentes. Nous allons prochainement reprendre contact avec chaque entreprise pour affiner le travail et pouvoir proposer à la commission des travaux des projets à étudier. Une réunion devrait avoir lieu à la fin du mois. A la suite, nous engagerons un dossier de subvention FAR qui, je le rappelle, ne s’élèvera pas à plus de 20%.

**Sujet 6** : Audit de l’éclairage public.

* Le Syndicat d’électrification propose de réaliser des diagnostics d’éclairage public sur notre commune gratuitement. Nous acceptons cette proposition au vu de l’âge des installations. Cela permettra de mettre le doigt sur les économies ou améliorations à faire.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.